

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



Séance du 03 mars 2025 à 19 heures 00 minutes

Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. ANSoud Patrice, M. BEROUD Jean-Philippe, Mme GIRAUD Sylvianne, M. GOIFFON Christian, Mme JAMBON Michelle, M. KNOEPFLI Gilles, Mme LORON Gisèle, M. MOLINES Lucien, Mme SALVETTI Catherine, M. SANTIAGO Marc-Antoine, Mme SEZNEC Nolwen

Excusés :

Mme DEMEAUX Stéphanie, M. LARUE Gilles

Absent :

M FLANDIN Raymond

Procuration(s) :

M. LARUE Gilles donne pouvoir à Mme JAMBON Michelle

Secrétaire de séance : M GOIFFON Christian

Président de séance : M. MOLINES Lucien

M le Maire informe le conseil municipal de la démission du conseil municipal de Madame Véronique LEONET. Le courrier est remis en mains propres avant l'ouverture de la séance du conseil municipal. Le conseil municipal en prend acte.

1 - Adoption du Procès-Verbal du 28/11/2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité. (DEL2025-01).

2 - Acquisition Cabinet Médical

Avant d'amorcer le sujet, Madame Catherine SALVETTI, se retire du conseil municipal et ne prendra pas part au vote.

M le Maire précise que les projets communaux ont fait l'objet d'une enquête de priorité. Les résultats de cette enquête ont été présentés au conseil municipal du mois de novembre.

Le Cabinet Médical a été classé en priorité 1.

M le Maire informe le conseil municipal des avis de valeur qui ont été effectués par des agents immobiliers et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain (Pôle d'Evaluation Domaniale) a été sollicitée et a rendu l'avis du domaine suivant (en date du 17/12/2024) : 390 000 euros HT, assorti d'une marge d'appréciation de 10 %.

M le Maire sollicite le conseil municipal pour la validation de l'acquisition de ce cabinet afin de conserver une maison médicale sur la commune.

Le médecin a transmis un courrier pour un achat au prix de 400 000 euros TTC. Ce bâtiment est situé sur la parcelle B 1249, au 210, route de Fareins pour une superficie de 988 m² (Bâtiment et parking).

M le Maire propose d'acquérir ce bien au prix de 400 000 euros TTC pour une réalisation de l'acquisition au 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte d'acquérir le bâtiment et le terrain situé au 210, route de Fareins à Chaleins, cadastrés B 1249, d'une superficie de 988 m², pour un montant de 400 000 euros.
- Autorise M le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier afin de finaliser l'acquisition de cet ensemble immobilier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Cabinet Médical - Sollicitation de l'EPF pour le financement

Avant d'amorcer le sujet, Madame Catherine SALVETTI, se retire du conseil municipal et ne prendra pas part au vote.

M le Maire précise que suite à l'avis favorable du conseil municipal, il souhaite solliciter l'appui de l'Etablissement Public Foncier dans le cadre d'un portage financier.

M le Maire précise que le montant de cette acquisition s'élève à 400 000 euros, prix demandé par le vendeur et validé par le service Pôle d'Evaluation Domaniale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M le Maire, à solliciter l'EPF dans le cadre d'un portage financier, pour l'acquisition du cabinet médical.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

4 - Cabinet Médical - Demande de subventions

Avant d'amorcer le sujet, Madame Catherine SALVETTI, se retire du conseil municipal et ne prendra pas part au vote.

M le Maire précise qu'une demande de subvention sera effectuée auprès des services de la Région qui a un programme pour encourager la création ou le développement d'une maison ou d'un centre de santé.

M le Maire propose de les solliciter dans le cadre de l'acquisition immobilière.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Programme National des Ponts - validation des travaux et demande de subventions ponts

M le Maire rappelle que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a rendu un résumé sur l'état des ponts en France.

M le Maire précise que pour la commune de Chaleins, trois ponts ont été identifiés comme nécessitant des travaux de remise en état (Pont de Novet sur la Mâtre, Pont du Chemin de Saint Jean de Vaux sur la Mâtre et le Pont du Chemin du Joudin sur la Mâtre).

M le Maire précise que le Pont de Saint Jean de Vaux sur la Mâtre est prioritaire compte-tenu de l'état.

M Ansoud, adjoint à la voirie, a fait réaliser une étude complémentaire par un bureau d'étude au mois de janvier.

Ce dernier a rendu un rapport de visite qui fait apparaître les éléments suivants :

- 1° Présence d'une fissure en sous-face de la clé de Voûte
- 2° Présence d'une fissure courant le jambage et le reste de la Voûte
- 3° Présence de pierres descellées sur les parapets

Un devis de l'entreprise RAE pour mettre en place les préconisations du bureau d'étude a été réceptionné pour un montant de 13 653.72 euros TTC;

M le Maire sollicite le conseil municipal. Ce dernier valide cette proposition qui sera inscrite au budget 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Personnel communal - Frais de déplacement et Forfait mobilités durables

M le Maire propose d'instaurer le remboursement de frais au personnel communal pour des déplacements concernant les besoins du service selon le décret n° 2019-139 du 26 février 2019;

Le montant appliqué sera les taux en vigueur.

M le Maire propose d'instaurer le forfait mobilité durable selon le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'instauration des mobilités de remboursement des frais de déplacement et l'instauration du forfait mobilités durables.

Le conseil municipal, précise que ces dispositions prendront effet à compter du 15 mars 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Acquisition d'une parcelle sur le terrain Dubost

M le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la commune de Chaleins et M Dubost afin d'installer les préfabriqués destinés à recevoir les enfants de l'école.

M le Maire précise que cette convention a été signée en 2023 et a été consentie à titre entièrement gratuit hormis la taxe foncière qui sera remboursée au prorata de la surface (1 360 m²) à compter de 2024.

M le Maire précise que les conjoints Dubost ont vendu leur terrain à un agent immobilier et qu'il y a lieu de régulariser la situation.

M le Maire précise également que plusieurs réunions ont eu lieu sur le sujet et présente le plan du terrain. Une dernière réunion sur ce sujet a eu lieu avant le conseil municipal pour un nouvel échange sur le sujet.

M le Maire propose l'achat du lot F (comprenant le chemin d'accès) d'une surface de 1 866 m². Ce lot comprend les installations des préfabriqués et le chemin d'accès.

Ce lot est proposé à la mairie pour un montant de 180 000 euros. M le Maire propose d'inscrire cette dépenses + les frais notariés au budget. Cela permettra de régulariser la situation auprès de M Dubost.

De nombreuses interventions sur le sujet ont lieu. Madame Giraud "déclare qu'il faut acheter la surface totale pour le devenir de Chaleins et que ce terrain est situé en plein coeur du village". Monsieur Knoepfli et M Santiago "souhaiteraient que la commune préempte sur l'ensemble du terrain". Monsieur Goiffon "souhaiterait ajouter au lot F les lots A et B d'une surface respective de 536 m² et 531 m².

M le Maire propose de passer au vote :

- Pour l'achat du terrain F (partie préfabriqués et chemin d'accès) pour une surface de 1 866 m² :

Pour : 7

Contre : 1 (M Gilles Knoepfli)

Abstention : 4 (Mme Sylvianne Giraud, M Marc-Antoine Santiago, Mme Gisèle Loron, M Christian Goiffon)

VOTE : Adoptée à la majorité.

9 - Informations diverses

- Informations sur le remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école.

- Informations sur le service de transport à la demande. Aucune desserte sur Chaleins. Voir si possibilité.

- Informations de Madame Giraud sur l'organisation d'un festival de musique Rock sur la commune pendant l'été 2026. Le conseil municipal est favorable sur le principe.

- Informations sur le lancement de la campagne de recensement des prévisions d'installation EnR de janvier 2025 à avril 2025.

- Point sur la situation de la boulangerie de Chaleins.

10 - Questions diverses

/

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire de séance,

Christian GOIFFON



Fait à CHALEINS

Le Maire,

Lucien MOLINES